

VI. 4. 3. 2. Hameaux proches

En dehors de ces bourgs principaux, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts sur les lieux de vie dépendent généralement de deux paramètres : leur éloignement relatif au projet et la présence ou non du végétal : trame bocagère, boisement ponctuel ou plus vaste comme le bois de la Foye au nord, ceux de la Garde et de Fréteveau au sud.

Parmi ces lieux de vie, deux sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de la Bernardière (hameau localisé au n°5 sur la carte ci-contre) et de la Lambertière (hameau 12). Ces hameaux sont généralement enserrés dans une trame végétale relativement dense, ce qui atténue souvent la perception du projet depuis l'habitat même. Depuis les routes et chemins de dessertes ou à proximité immédiate des lieux de vie, les vues vers les éoliennes sont en revanche assez franches, notamment du fait de la proximité avec le projet (Cf. Figure 23 page 220 de l'étude paysagère).

15 hameaux présentent des impacts modérés : La Balatrie (hameau 3), Maison Neuve (hameau n°4), la Braudière et la Terrasserie (hameaux n° 6), la Gargoterie (hameau 7), la Gaillardière (hameau 9), la Valtière et la Terre Noire (hameaux n°13), la Sauvagère (hameau 16), la Haute Tallée (hameau 17), la Guillonnière (hameau 20), la Crenessière (hameau 21), la Corbillière (hameau 23), la Rousselière (hameau 27), le Petit-Châtenet (hameau 31), l'Épine (hameau 34), la Petite Métairie (hameau 40).

Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (1 500 m à 3 000 m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour 15 hameaux : le Pinier et la Boitaudière (hameau 8), l'Artigault (hameau 10), la Limousinière (hameau 14), la Barboutte (hameau 18), la Guittonnière et la Boufolière (hameaux n°24), la Grande Foye (hameau 25), la Martinière (hameau 26), la Petite Foye (hameau 29), les Gerbaudières (hameau 30), la Groie (hameau 32), la Fayette (hameau 33), Moissac (hameau 35), Bois-Joly (hameau 37), la Petite Rochelle (hameau 38) et Mouchedune (hameau 39).

Même si des visibilitées ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, bois de la Foye, de la Garde et de Frélevau, etc) atténuent voire masquent les visibilitées. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

Sept hameaux sont impactés de manière très faible : la Tallée (hameau 1), la Bertramière (hameau 11), la Renaudière (hameau 15), les Giraudières (hameau 19), les Jauffretières (hameau 28), la Rimbaudière (hameau 36) et Bournaveau (hameau 41).

Depuis ces lieux de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste très discret. Enfin, les hameaux de Fréteveau (2) et la Baratinière (22) sont isolés visuellement du projet par des boisements proches, et présentent des impacts nul.

Analyse des impacts

Les impacts du projet sur les hameaux proches de l'AEI sont nuls à forts.

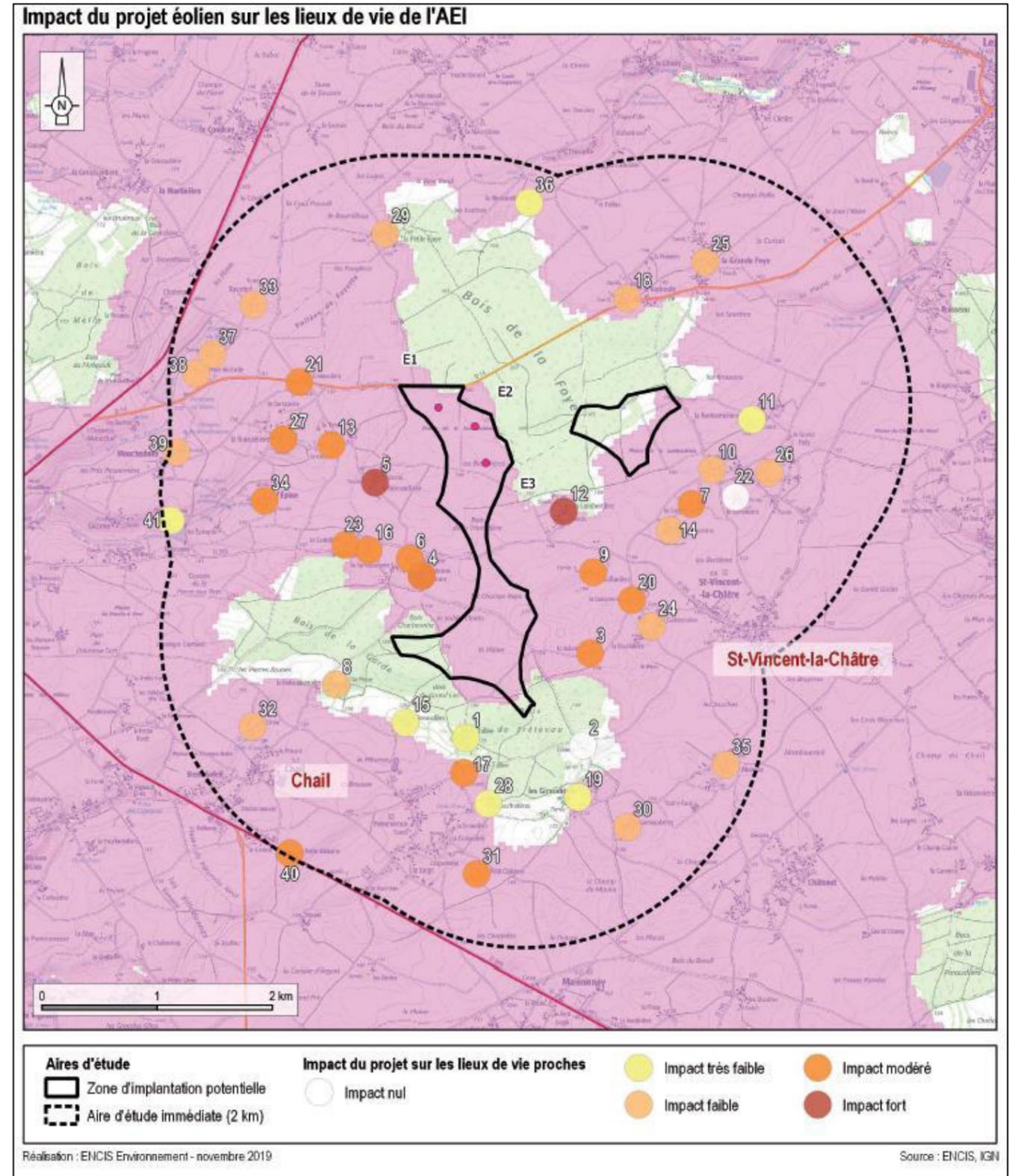


Figure 265 : Évaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate
 (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 266 : Vue sur le projet éolien depuis la limite ouest du hameau des Gerbaudières (Vue 21 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 267 : Vue sur le projet éolien depuis la limite nord-ouest du hameau de l'Artigault (Vue 39 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 268 : Vue sur le projet éolien depuis la limite est du hameau de l'Épine (Vue 40 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 4. 4. Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Trois routes principales traversent l'aire d'étude rapprochée. Deux autres voies marquent les limites de l'AEI : la D950 au nord-ouest et la D948 au sud. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte ci-contre.

La D305 de l'ouest vers l'est, au centre de l'AEI

Cet itinéraire routier permet de relier la ville de Melle, localisée dans l'AER, au village de Saint-Vincent-la-Châtre, à l'est de l'AEI.

Tout le long de la route, les visibilitées sont assez nettes. Pour le tronçon le plus à l'est, la route est généralement bordée d'une haie haute, ce qui crée une alternance de vues ouvertes et fermées par la végétation. La perception du projet est alors intermittente. Entre le hameau de la Braudière et le village de Saint-Vincent-la-Châtre, la végétation de bord de route se fait plus rare et le projet s'impose nettement dans le paysage proche. Dans le bourg de Saint-Vincent-la-Châtre, les abords de la route sont occupés par un chapelet de maisons individuelles. Les visibilitées vers le projet sont donc entrecoupées par la trame bâtie ainsi par quelques éléments de végétation ponctuels. Bien que intermittentes sur le tronçon le plus à l'ouest de l'AEI, les visibilitées sont quasi continues le long de la D305. Pour le secteur central, la prégnance du projet dans le paysage est alors importante, localisé à moins d'un kilomètre de l'axe routier. *L'impact du projet éolien sur la D305 est évalué comme fort.*

La D14 de l'ouest vers l'est, au nord de l'AEI

Cet axe routier relie notamment Melle à Lezay, toutes deux localisées dans le périmètre de l'AER. La D14 traverse également le bois de la Foye selon un axe est-ouest. Elle passe à moins de 200 m de l'éolienne E1.

Pour la portion de route la plus à l'ouest, les visibilitées sont d'abord entrecoupées par la végétation de bord de route ainsi que par un léger effet du relief qui masque la partie inférieure des mâts. Passé le hameau de la Crenessière, les perceptions sont alors plus franches (Vue 45 du carnet de photomontages). Puis ponctuellement, une haie haute en bord de route masque le projet, sur 240 mètres. Ce dernier est ensuite très visible, situé proche de la route (E1 entre 200 et 500 mètres). Sur ce court tronçon, on peut parler d'un effet de dominance des éoliennes sur l'axe routier. Lors de la traversée du bois de la Foye, les vues sont intermittentes, généralement atténuées par la strate arborée. La largeur de la route permet cependant une perception franche de l'éolienne E1. Pour le tronçon le plus à l'est, en limite de l'AEI et à proximité de la Grande Foye et de Barboute, les visibilitées sont plus lointaines. Le projet est pourtant bien lisible dans le paysage émergeant au-dessus du continuum boisé formé par le bois de la Foye. *Compte tenu de la répétition des perceptions du projet le long de cet axe routier et ce, malgré les intermittences essentiellement dues à la présence de végétation de bord de route, l'impact peut être considéré comme fort.*

La D105 du sud vers le nord, à l'est de l'AEI

A l'échelle de l'AER, cet axe routier permet de relier la D948 au sud au bourg de Lezay, localisé à 9 km plus au nord. Tout le long de la route, les visibilitées du projet sont généralement intermittentes. Les perceptions sont généralement atténuées par les haies de bord de route et/ou le relief. La trame végétale des bourgs, généralement bien développée, atténue également ces vues. Des visibilitées plus franches sont identifiées dans le secteur nord du tracé. Des éléments de végétation plus lointains : reliquats de trame bocagère, bois de la Foye et légères inflexions du relief viennent masquer en partie les éoliennes. *L'impact du projet sur le tracé de la D105 est évalué comme modéré.*

La D948, en limite sud de l'AEI

Cette route marque la limite sud de l'AEI et reste assez fréquentée. La végétation de bord de route masque généralement les vues lointaines. En son absence, le projet est clairement visible. Il émerge nettement au-dessus du bois de la Garde qui marque un horizon boisé, localisé à mi-distance entre la route et le projet éolien. *L'impact du projet éolien sur la D 948 est évalué comme modéré.*

La D950, en limite sud de l'AEI

La D950 marque la limite nord-ouest de l'AEI. Les visibilitées sont généralement entrecoupées par la végétation de bord de route qui se présente souvent sous forme de haie haute masquant les visibilitées immédiates et à fortiori celles lointaines vers le projet éolien. La perception des éoliennes est également plus lointaine que dans les autres routes qui sillonnent le périmètre de l'AEI. *L'impact du projet éolien sur la D950 est évalué comme faible.*

Analyse des impacts

Les impacts du projet sur les axes de circulation principaux de l'AEI sont faibles à forts.



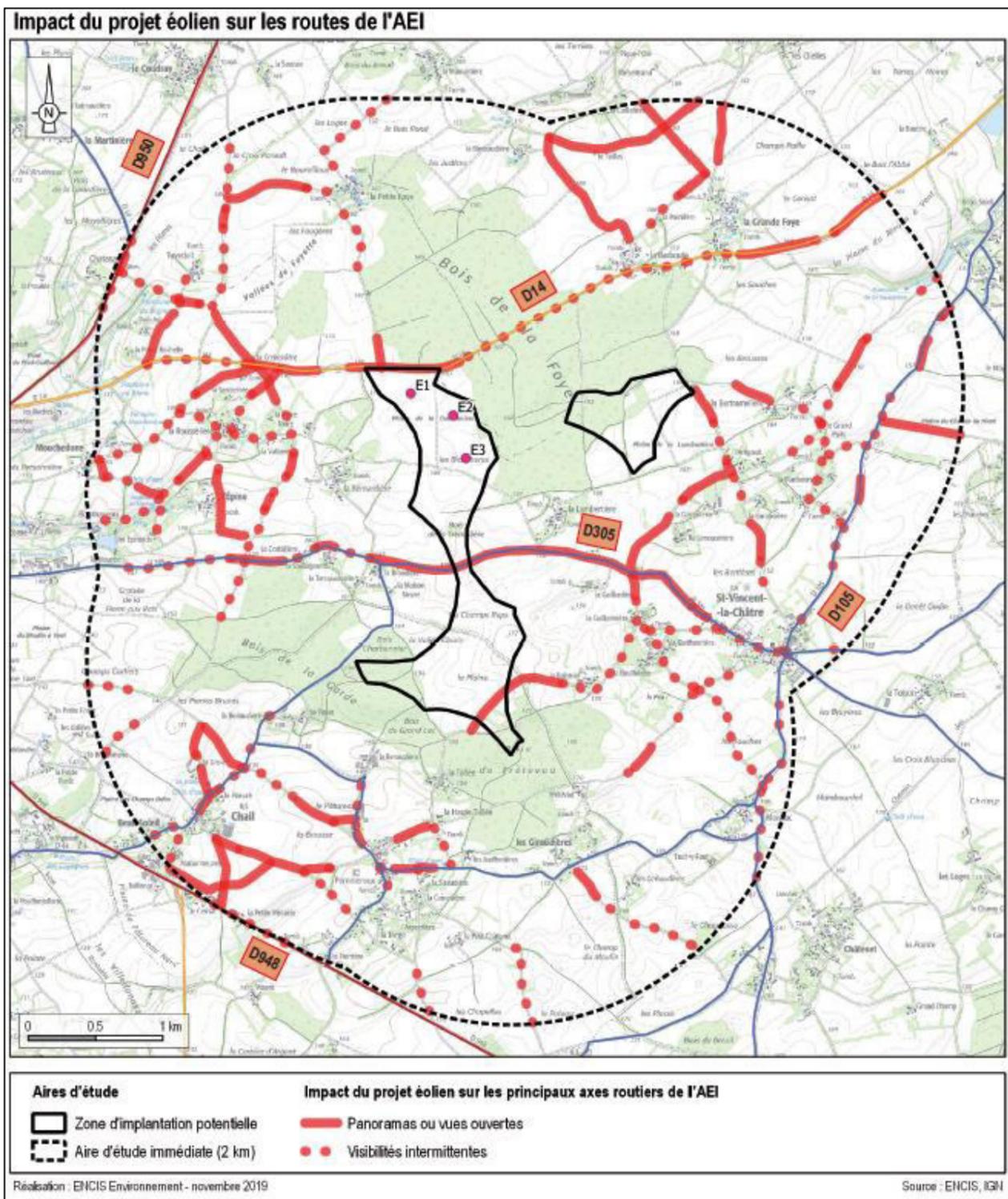


Figure 269 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI
 (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 270 : Vue sur le projet éolien depuis les abords de la D14, au niveau de la Crenessière (Vue 45 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 271 : Vue sur le projet éolien depuis la D305, au nord de la Braudière (Vue 48 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 272 : Vue sur le projet éolien depuis la D14 (Vue 52 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 4. 5. Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet et de l'analyse de photomontages.

VI. 4. 5. 1. Description des effets du projet sur les monuments historiques

Un monument historique est recensé dans l'AEI, qui est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments sont décrits ci-dessous et dans le tableau suivant.

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Chail (MH n°80)

Cette église construite au XII^{ème} siècle est une église romane qui fut un bien commun pendant la révolution avant d'accueillir de nouveau la vie paroissiale en 1855. Le monument est partiellement inscrit mais cette protection concerne la façade, visible depuis la route. L'enjeu de ce monument est faible. Depuis les abords du monument, une covisibilité directe est identifiée au niveau de la route communale le longeant (Vue 25 du carnet de photomontages). Aux abords du village et notamment en sortie nord, aucun obstacle visuel ne masque le projet éolien qui entre ainsi en covisibilité indirecte avec l'église. *L'impact du projet est modéré.*

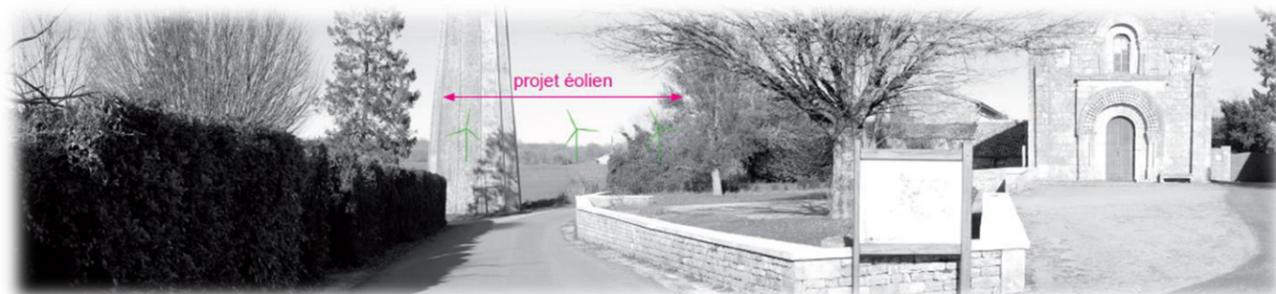


Figure 273 : Vue sur le projet éolien en esquisse depuis les abords de l'église de Chail (Vue 25 du carnet de photomontages)
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 4. 5. 2. Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits / classés

Aucun site protégé n'a été recensé lors de l'état actuel du paysage.

VI. 4. 5. 3. Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Aucun site patrimonial remarquable n'a été recensé lors de l'état actuel du paysage.

VI. 4. 5. 4. Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Aucun site emblématique n'a été recensé lors de l'état actuel du paysage.

VI. 4. 5. 5. Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les quatre sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Le sentier de la Pinaudière (enjeu faible)

Cet itinéraire de randonnée communal part du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre pour sillonner en direction du sud-est. La majorité du tracé est ainsi localisée dans le périmètre de l'AER. Le paysage que parcourt le sentier de la Pinaudière est composé de champs cultivés étendus et délimités par une trame bocagère relativement discontinue. Les visibilités vers le projet de Saint-Vincent-la-Châtre sont assez fréquentes. Ponctuellement, quelques boisements ou des arbres isolés viennent atténuer ces perceptions. Compte tenu de la récurrence des visibilités vers le projet éolien tout au long du tracé, *l'impact a été évalué comme modéré.*

Eglise de Saint-Vincent-la-Châtre (enjeu très faible)

Cette petite église située au cœur du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre est datée du XII^{ème} siècle. Elle a connu plusieurs remaniements depuis cette époque.

La trame bâtie du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre masque les vues en direction du projet éolien depuis l'église et ses proches abords. Très ponctuellement, des visibilités furtives vers les pales d'éoliennes peuvent être perçues dans les rues adjacentes. *L'impact du projet éolien sur l'église de Saint-Vincent-la-Châtre est évalué comme très faible.*

Sentier du tour de la Talle Ronde (enjeu très faible)

Ce sentier emprunte les chemins ruraux entre le bourg de Saint-Vincent-la-Châtre et les proches environs du projet éolien.

Dans la partie est du tracé, la perception des éoliennes est généralement atténuée par la présence du bois de la Foye. Les pales en mouvement émergent néanmoins au-dessus des structures boisées. Dans le secteur ouest du tracé, les visibilités sont plus franches, la trame bocagère étant également moins étoffée. Ponctuellement, quelques arbres isolés ou quelques ensembles bâtis atténuent ces perceptions. Compte tenu de la continuité des visibilités vers le projet sur l'ensemble du sentier, *l'impact du projet éolien a été évalué comme fort.*

Analyse des impacts

Les impacts du projet sur les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEI sont faibles à forts (sentier du tour de la Talle Ronde).

Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort
---------	-----	--------	--------	------

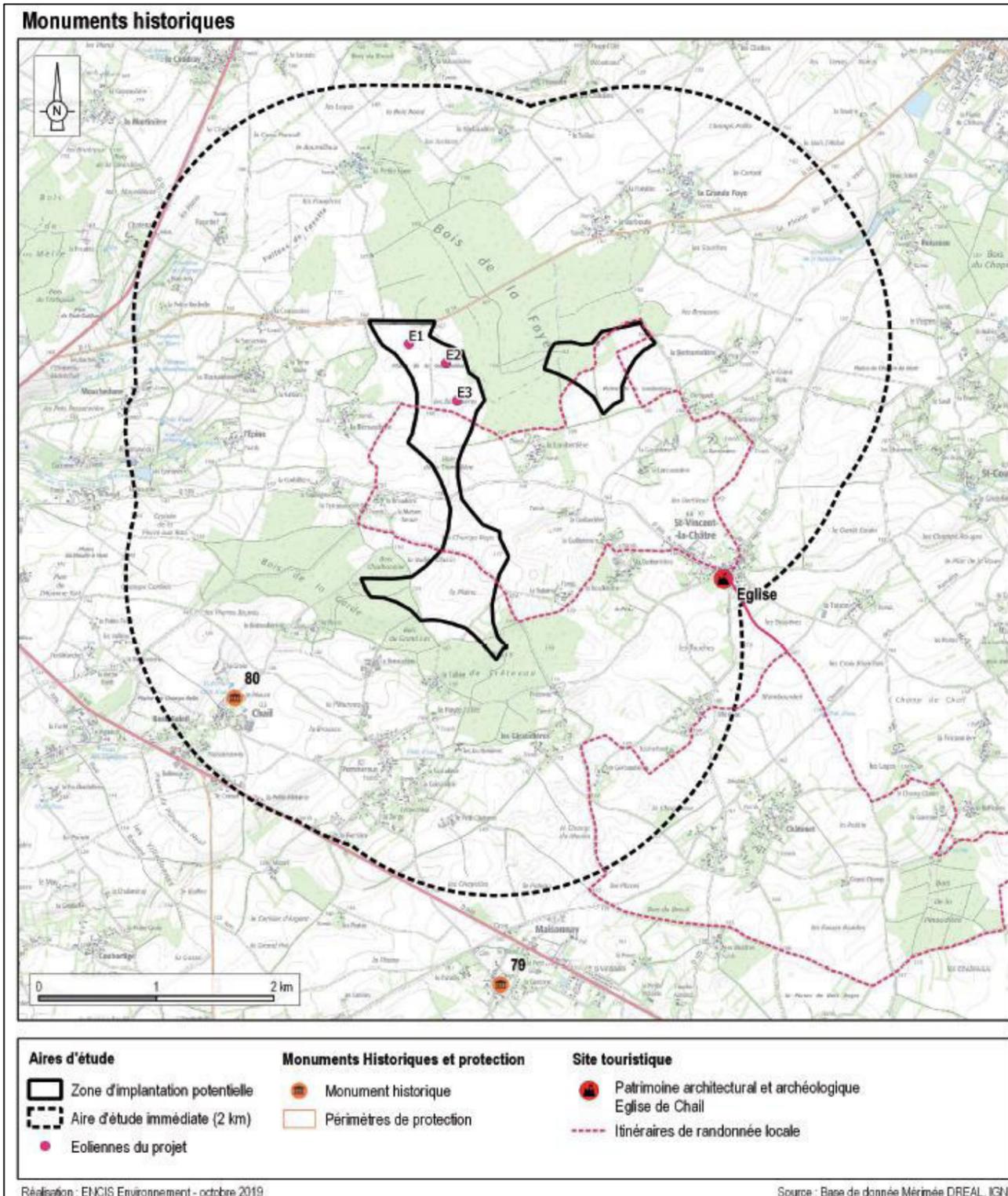


Figure 274 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AEI
 (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 5. Les effets du projet dans la zone d'implantation potentielle

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), imbriquées à proximité d'un vaste espace boisé localisé au nord-est : le bois de la Foye. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en termes de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...). La ZIP est traversée un circuit de petite randonnée, qui emprunte un chemin élargi pour les besoins du projet.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole. Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante), représentant 1 068 m linéaires et 5 978 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 3 975 m² sur 559 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation. Ces aménagements ont été effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

Les pistes sont perceptibles depuis la D14 au nord ainsi que par la route communale qui passe au sud et qui est empruntée par un chemin de randonnée pédestre, celui du sentier de la « Talle Ronde ».

La mesure de réduction Mesure R17, d'intégration des pistes d'accès et des plateformes favorise l'insertion des aménagement connexes du projet dans le contexte paysager des abords immédiats des éoliennes.

L'impact est modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur beige/grise. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants, excepté celle de l'éolienne E3 dont la forme et la couleur, trancheront avec l'espace cultivé l'entourant.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Dans le cadre du projet éolien de la Foye, deux postes de livraison seront nécessaires. L'emprise au sol de chacun est d'environ 9 x 3 m, pour une hauteur de 2,67 m, soit une emprise totale de 54 m² pour les deux postes.

Les postes sont peu perceptibles depuis les environs et notamment le tracé de la D14, qui passe à 40 m plus au nord, car ils sont insérés dans un bosquet.

Il a été choisi de les habiller d'un bardage en bois afin de favoriser leur intégration paysagère (cf. Mesure R25).

L'impact est très faible.

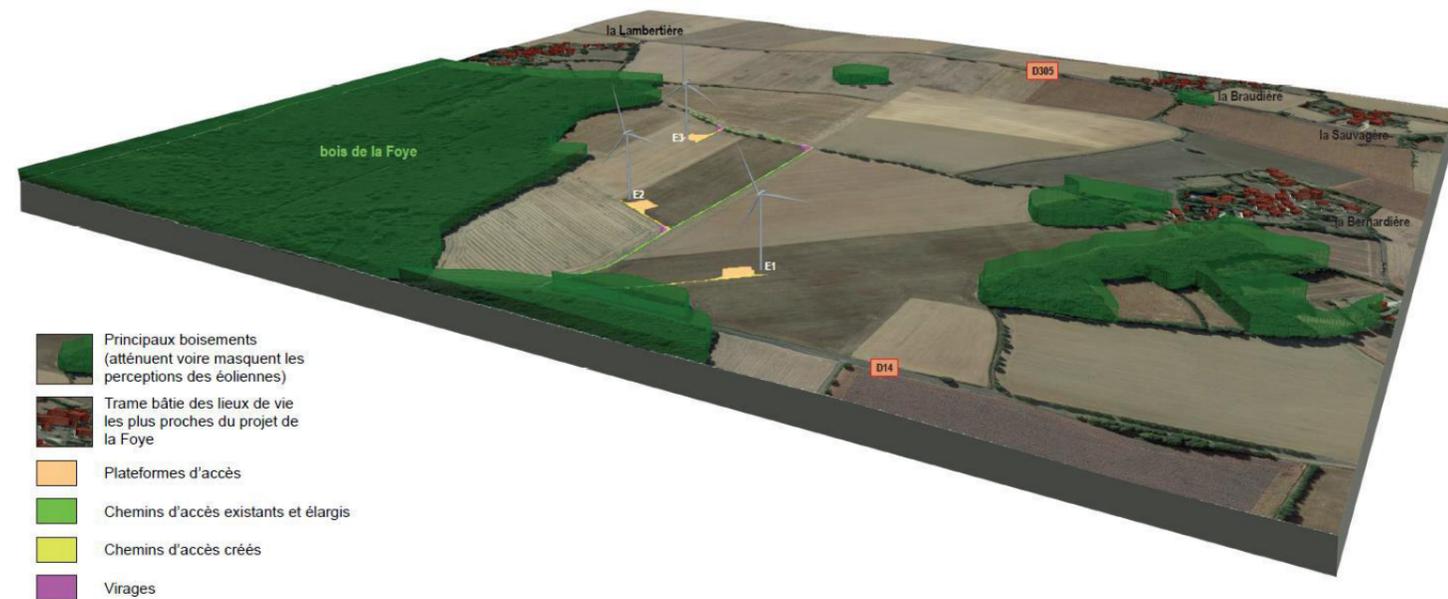


Figure 275 : Bloc paysager présentant le projet éolien, les aménagements connexes et les éléments paysagers de l'environnement proche
(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VII. INCIDENCES LIEES AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE EXTERNE

La mise en place du raccordement électrique du parc éolien de la Foye au poste source est également susceptible d'engendrer des impacts sur l'environnement en phase de chantier comme en phase d'exploitation. Ces impacts sont étudiés dans les paragraphes suivants.

VII. 1. Incidences notables liées aux effets temporaires du raccordement externe

VII. 1. 1. Incidences notables liées aux effets temporaires sur l'environnement humain

VII. 1. 1. 1. Economie

A l'instar des autres travaux de chantier, les travaux de raccordement (pose et branchements) vont engendrer et pérenniser des emplois directs au niveau local, départemental ou régional. Ils permettront également des retombées économiques positives pour les sévices et les commerces locaux. (Cf. Chapitre 5 :II. 1. 2 Emploi et activités économiques en page 364).

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique au réseau public en phase chantier sont la création et la pérennisation d'emplois dans ce secteur d'activité ainsi que des retombées économiques. Il s'agit d'effets temporaires, directs et indirects et positifs. Les impacts du raccordement au réseau public du projet de parc éolien de la Foye sur l'économie et l'emploi sont positifs.



VII. 1. 1. 2. Infrastructures de transport – Voiries

Le passage des engins de chantier pour installer le raccordement électrique externe engendrera une légère augmentation du trafic routier, ainsi que des perturbations au niveau de la circulation sur les axes routiers jusqu'au poste source.

Les engins de chantier pourront également, en phase de raccordement au réseau public, être à l'origine de dépôts de terre sur les voiries, en cas de temps humide. Les voies de circulation resteront ouvertes à la circulation.

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique au réseau public en phase chantier sur les infrastructures de transports sont une perturbation ponctuelle de la circulation le temps de la pose des câbles sous terre. Il s'agit d'effets temporaires, directs et de niveau faible. Les impacts du raccordement au réseau public du projet de la Foye sur les voiries en phase chantier sont faibles.



VII. 1. 1. 3. Santé humaine

Bruit

Comme évoqué précédemment (cf. Chapitre 5 :II. 1. 11 Santé humaine en page 367), la phase chantier est généralement **source de bruit**, et le raccordement externe engendrera, à l'instar des autres travaux de construction, un dérangement sonore propre à ce type de chantier. Ces nuisances sonores ne seront présentes que le jour et en période ouvrée.

Des **vibrations** de basse fréquence sont également susceptibles d'être produites lors de l'utilisation de certains engins pour le raccordement électrique externe, associées à des émissions sonores. Des vibrations de moyenne ou haute fréquence sont produites par les outillages électroportatifs, utilisés pour l'installation des câbles souterrains. Elles s'atténuent en se propageant dans le sol, selon la distance et la nature du milieu.

Comme évoqué précédemment, il n'existe pas, à ce jour, de réglementation spécifique applicable aux vibrations émises dans l'environnement d'un chantier. (Cf. Chapitre 5 :II. 1. 11. 1 en page 367).

L'inconfort généré par les vibrations liées à l'installation du raccordement au réseau public concerne donc principalement les utilisateurs de ces machines et les proches riverains des voies d'accès, le cas échéant. Cet impact est limité à la durée du chantier.

Analyse des impacts

Les effets potentiels du raccordement électrique en phase chantier sur la santé humaine sont une augmentation des niveaux sonores aux abords du site. Il s'agit d'effets temporaires, directs, et de niveau faible : le parc éolien de la Foye respectera la réglementation en vigueur. Avec une sensibilité modérée, les impacts du projet sur le bruit en phase de chantier sont faibles.



Production de poussières

Les travaux d'installation du raccordement au réseau public et la circulation des engins de travaux peuvent générer un dégagement de poussières, qui peuvent affecter la qualité de l'air, et leur propagation en cas de temps sec et venté.

Analyse des impacts

Les effets potentiels du raccordement électrique au réseau public en phase chantier sont la production de poussières. Il s'agit d'effets temporaires, indirects et négligeables. Les impacts du parc éolien de la Foye sur la santé humaine relative à l'émission de poussières sont faibles.



Champs électromagnétiques

Les champs électromagnétiques (CEM) à proximité des éoliennes peuvent notamment provenir des lignes de raccordement au réseau. **Ces lignes sont toujours isolées ou enterrées.** Le fait d'enterrer la ligne de raccordement électrique amoindrira l'effet des champs magnétiques de manière notable. De plus, les valeurs des champs électriques diminuent très rapidement dès que l'on s'éloigne de la source émettrice.

Par ailleurs, les éoliennes ne sont pas considérées comme une source importante d'exposition aux champs électromagnétiques étant donné les faibles niveaux d'émission autour des parcs éoliens.

Enfin, le raccordement évitera au maximum les zones d'habitat.

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique au réseau public sont la production de champs électromagnétiques. Il s'agit d'effets permanents, directs et de niveau négligeable en raison de leur faible intensité. Les impacts du projet de la Foye sur la santé humaine relatifs aux champs électromagnétiques sont nuls.



VII. 1. 1. 4. Occupation des sols

Pour rappel, les deux hypothèses de tracé du raccordement électrique au poste source, d'une longueur de 6,8 km à 8,6 km environ, suivront les abords des voies d'accès créées ou existantes, n'engendrant aucun effet supplémentaire.

Aux abords des zones de travaux, l'occupation des sols sera temporairement modifiée par les opérations d'enfouissement des réseaux. L'ouverture des tranchées sera de 1 m de profondeur environ et de 50 cm de largeur. Une fois les câbles déposés, les tranchées seront remblayées avec l'intégralité des matériaux extraits. Ces surfaces retourneront donc à leur occupation initiale à l'issue du chantier suite à une remise en état.

Sur les 2,9 ha qui seront occupés par l'emprise du projet en phase chantier, 3 377,5 m² à 7 965 m² sont dédiés au réseau externe ce qui représente au maximum 27,5 % de la surface de chantier. La modification de l'occupation des sols reste donc limitée en phase chantier.

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique sur l'occupation des sols sont la modification temporaire des surfaces occupées pour les tranchées. Il s'agit d'effets temporaires, directs et de niveau négligeable en raison de leur faible intensité. Les impacts du projet de la Foye sur l'occupation des sols sont faibles.



VII. 1. 1. 5. Activité agricole

La création des tranchées des câbles de raccordement électrique engendrera une immobilisation temporaire des parcelles agricoles situées aux abords des chemins.

De plus, des incidences directes sur les équipements agricoles peuvent être causées lors de l'enfouissement du raccordement. Une attention particulière devra être portée sur les éventuels drains, tuyaux enterrés, clôtures et conduites d'irrigation utilisés par les exploitants agricoles.

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique sur l'activité agricole en phase chantier sont l'occupation de parcelles cultivées ainsi qu'un risque d'atteinte aux potentiels équipements agricoles utilisés. Il s'agit d'effets temporaires, directs et de niveau négligeable en raison de leur faible probabilité. Les impacts du projet de la Foye sur l'activité agricole sont faibles.



VII. 1. 2. Incidences notables liées aux effets temporaires sur l'environnement physique

VII. 1. 2. 1. Topographie et relief

Les travaux relatifs à la mise en place des lignes électriques souterraines liées au raccordement au réseau public n'auront pas d'impact sur la topographie ou le relief. En effet, la réalisation de la tranchée nécessite une excavation temporaire des terres qui seront ensuite réutilisées pour son remblayage.

Analyse des impacts

Les effets du raccordement électrique au réseau public sur la topographie et le relief en phase chantier sont la réalisation de tranchées nécessitant temporairement une excavation. Il s'agit d'effets temporaires, directs et de niveau négligeable. Les impacts du raccordement externe sur la topographie et le relief sont nuls.



VII. 1. 2. 2. Sol et sous-sol

La période des travaux est la plus sensible en ce qui concerne les effets du raccordement électrique externe sur la dégradation des sols.

La création des tranchées pour les câblages électriques externes nécessite un remaniement très local de la couche superficielle du sol (compactage, mélange), ce qui peut le rendre sensible à l'action de l'eau et/ou du vent qui emportent les particules solides (effet direct des travaux).

L'installation des gaines de raccordement électriques nécessite l'ouverture de tranchées sur une profondeur maximale de 1 m et une largeur de 50 cm. Les engins de travaux utilisés sont susceptibles de créer des ornières. Les travaux liés à ces aménagements peuvent ainsi entraîner des risques d'érosion des sols.